

Séance du 11 juillet 2019

Délibération n° 2019-65

L'an deux mil dix-neuf, le 11 du mois de juillet à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 juillet 2019

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-4 Thème : Aménagement du territoire

Objet : Projet de valorisation du Pays de Tronçais : compte-rendu de la phase 1 et demande de validation de la phase 2

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2019-36 du 20 mars 2019 du conseil communautaire relative au recours à un accompagnement extérieur pour la valorisation du Pays de Tronçais ;

CONSIDERANT que cette mission vise à construire une démarche collaborative afin de construire avec les acteurs économiques et associatifs un projet de développement économique qui pourra s'intégrer dans le projet de mandat 2020-2026. Ce sera le volet économique du projet de mandat, le volet social serait pris en compte via la réflexion relative à la création d'un CIAS et au renforcement de la MSAP, tandis que le volet environnemental est traité dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial ;

CONSIDERANT la synthèse des travaux présentée par Monsieur Francis LEBLANC mettant en évidence l'intérêt pour le territoire de prolonger la réflexion via la phase 2 de la mission consistant en la mise en place d'ateliers collaboratifs afin de finaliser le plan d'action avec les acteurs locaux pour le soumettre au vote du conseil communautaire à la fin de l'année ;

DECIDE :

Article 1 : d'engager la phase 2 de la mission telle que décrite ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser la Présidente à procéder à l'engagement juridique et comptable de cette 2^{ème} phase de la mission.

Fait et délibéré le 11 juillet 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente

Corinne COURAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.